

ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Pierre-Emmanuel DESSEVRES

Directeur de la Régie Bocapole

Arrêté n : A-RB-2026-01

Le Président de la Régie Bocapole,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R2221-57 relatif à la possibilité pour le Président du conseil d'administration d'une régie de déléguer sa signature au directeur ;
- **Vu** la délibération DEL-RB-2026-005 du conseil d'administration de la Régie Bocapole du 19 mai 2026 portant élection de son Président Monsieur Nathanaël DE FOMBELLE ;
- **Vu** l'organigramme des services communautaires et de la Régie Bocapole,
- **Considérant** qu'il y a lieu d'assurer en toutes circonstances le bon fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais y compris ceux de ses établissements rattachés dont la Régie Bocapole ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

M. le Président donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Monsieur Pierre-Emmanuel DESSEVRES**, *Directeur de la Régie Bocapole*, pour la signature :

1. **En matière de gestion des ressources humaines : les actes suivants relatifs à la gestion des agents placés sous sa responsabilité hiérarchique :**
 - Ordres de mission permanents et temporaires
 - La gestion des congés et absences des agents : les demandes d'absence (CA, RTT, ASA),
 - Les documents préparatoires nécessaires à la préparation de la paie : états mensuels d'heures, états d'heures supplémentaires, état des frais de déplacement ;
2. **En matière de fonctionnement courant des services de la Régie:**
 - toute correspondance relevant de la gestion courante et ayant un simple caractère informatif,
 - courriers de démarchage commercial ou en lien avec la location des espaces, tours opérateurs,
 - contrats commerciaux de location d'espaces,
 - déclarations GUSO,
 - Bons de livraison,
 - Attestations de passage,
 - Attestations de service fait,
 - devis inférieurs à 400,00 € (quatre cents euros) HT
3. **En matière de comptabilité :**
 - Engagement comptable des dépenses de fonctionnement et d'investissement jusqu'à 10 000 euros.

4. **En matière de travaux :** certificats de visite, et ordres de service ;

5. **En matière juridique :** les certificats administratifs et attestations délivrées dans son domaine de compétences (hors RH), et les dépôts de plainte dans son domaine.

ARTICLE 2 :

En l'absence du Président, Monsieur DESSEVRES, Directeur de Bocapole, reçoit délégation pour la signature des actes nécessaires au bon fonctionnement du service :

1. **En matière de comptabilité et de paie des personnels :**

- o bons de commande,
- o mandats et titres en tant qu'ordonnateur délégué,

2. **En matière de gestion des ressources humaines :**

- o conventions de stage
- o toutes pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre des décisions de recrutement (contrats, relevés d'heures, certificats administratifs, etc.)

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Madame la sous-Préfète de l'arrondissement de Bressuire,
- Monsieur le Trésorier Général de Thouars.

Il fait l'objet d'une publication par voie d'affichage et est inscrit au Registre des Arrêtés du Président.

Fait à Bressuire, le 08 JUL. 2026

Je soussigné, **Pierre-Emmanuel DESSEVRES**
certifie avoir reçu notification du présent
arrêté, le : 08 JUL. 2026
(Date et signature)

La Présidente du conseil d'administration
Régie BOCAPOLE,
Nathanaël DE FOMBELLE



Transmis en préfecture le 08 JUL. 2026

Notifié ou publié le 08 JUL. 2026

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.